

MiniStage Express

Demande d'inscription

À compléter par le stagiaire

Nom, prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Email (très lisible)	
Tél. mobile	
Tél. fixe	



Etablissement agréé n° 035022 / 2009

Siret 330 400 623 00048 - Code APE 804C -

Formateur agréé n° 21626

Adresse administrative

26 rue des Planches 35000 - Rennes

Téléphone : 02 99 22 42 35

06 67 86 26 34

Courriel : contact@permis-bateau-bretagne.fr

COUT DE LA FORMATION		DESCRIPTIF
INTITULÉ	MONTANT	
MiniStage Express « Pilotage »	€	Selon chaque MiniStage Express, le coût initial inclut soit la formation en salle ou/et la formation en ligne sur Internet par accès personnalisé, soit la formation à bord du bateau.
MiniStage Express « Nœuds »	€	Dans le cas du MiniStage Express « Pilotage », le candidat doit joindre au dossier : une photocopie de son permis mer ainsi qu'une photocopie de pièce d'identité .
MiniStage Express « Météo »	€	Le descriptif de chaque MiniStage Express est celui décrit en ligne pour chaque intitulé. Le stagiaire en signant la demande d'inscription reconnaît qu'il a pris connaissance des objectifs de formation et des contenus pédagogiques.
Remise (Réservation multiple ou groupe)	€	
Montant total	€	
Acompte réservation	€	Solde (à régler au premier cours) €

Niveau antérieur à la formation

(Photocopie à joindre au dossier)

<input type="checkbox"/> Titulaire de la carte mer	<input type="checkbox"/> Titulaire du permis côtier ou hauturier
--	--

Indiquez vos disponibilités

Les **cours théoriques** ont lieu le samedi. (En semaine, lire « Note importante »)

Formation Pratique
cochez vos jours disponibles (vous serez contacté pour les plannings) :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi | <input type="checkbox"/> Mardi |
| <input type="checkbox"/> Mercredi | <input type="checkbox"/> jeudi |
| <input type="checkbox"/> Vendredi | <input type="checkbox"/> Dimanche |

Indiquez vos dates indisponibles, s'il y a lieu :

Note

Les plannings sont organisés au mieux, après la prise en compte de l'ordre d'arrivée des dossiers et des possibilités de permutation.

Pour ces raisons, merci de compléter ci-dessus vos disponibilités. Les dates vous sont confirmées par email avec les informations pratiques (lieux de rendez-vous, horaires, etc.). Vous devez en accuser réception par retour email.

Les formations théoriques ont lieu en salle à Rennes Cleunay.
Les formations pratiques ont lieu à Saint-Malo – Embarquement Port des Sablons ou cale Solidor.

Les horaires peuvent varier selon chaque MiniStage Express.
Le MiniStage Express « pilotage » a lieu de jour, en matinée ou après-midi jusqu'à la nuit tombante.

Les MiniStages Express « Nœuds » ou « Météo » peuvent avoir lieu soit en journée, soit le soir de 19h30 à 21h.

Les dates peuvent être reportées si le nombre de stagiaire inscrit est insuffisant.

(M.à.J. 2014)

Conditions Générales

Permis-Bateau-Bretagne / Gandon formation n'est pas tenu par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens. Le descriptif des bateaux est donné à titre indicatif. Un bateau agréé répondant aux prescriptions des Affaires maritimes peut être mis à disposition si le bateau prévu initialement est indisponible. De même le lieu d'embarquement ou de débarquement peut être adapté au mieux des exigences de la sécurité.

Le port des brassières de sauvetage est obligatoire à bord pendant les séquences de formation.

En cas de report de date du fait de l'établissement (pour des raisons de plannings, conditions météorologiques, ou autres), ce dernier s'engage à proposer de nouvelles dates de formation sans que ce report ouvre droit à indemnités.

En cas d'annulation du fait de l'établissement, celui-ci s'engage au remboursement intégral des coûts de la formation sans que cette annulation donne droit à indemnités.

En cas de report de date par le candidat, celui-ci doit le mentionner explicitement par email dans un délai minimum de 10 jours et le confirmer par un appel téléphonique.

À moins de 10 jours du début de la formation et sauf cas de force majeure attesté par une autorité administrative ou médicale, le stagiaire reste redevable des frais d'annulation à hauteur de 30 €.

Il en sera de même en cas de non présentation en salle après que la convocation ait été envoyée par email.

En cas de non présentation du candidat le jour de l'embarquement, sauf cas de force majeure attesté par une autorité administrative ou médicale, une indemnité forfaitaire de 60 € sera retenue. Elle ne sera pas déductible d'une éventuelle réservation ultérieure pour un autre embarquement.

Les convocations sont transmises par courriel (email). Le candidat est tenu d'en accuser réception.

Toute remise consentie pour quelque raison, telle que StageExpress groupés ou StageExpress en nombre, ou autre, engage le(s) candidat(s) à effectuer la (les) formation(s) dans les délais prescrits par l'établissement et définis par des « conditions particulières ». Le non respect par le(s) candidat(s) des prescriptions de l'établissement annulerait la remise consentie.

En cas de litige, et si aucune solution amiable ne pouvait être trouvée, les autorités maritimes et administratives du département d'Ille-et-Vilaine seraient seules compétentes.

Le candidat

Date et signature précédée de la mention Lu et approuvé

(Un stagiaire mineur doit télécharger et joindre l'autorisation parentale)